

Administration Communale d'AWANS  
Rue des Ecoles 4  
4340 AWANS  
Email : recfin@awans.be

**DECLARATION**  
**TAXE COMMUNALE SUR LES CLUBS PRIVES**

Nous avons l'honneur de vous adresser la présente déclaration que nous vous prions de nous renvoyer, dûment complétée et signée, dans les **dix jours ouvrables**.

**IMPORTANT** : A défaut de déclaration ou en cas d'insuffisance de celle-ci, le contribuable est imposé **d'office** d'après les éléments dont l'Administration Communale peut disposer. Le montant est alors majoré conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement-taxe.

La taxe est due, solidairement, par l'exploitant de l'établissement ; si l'exploitation est gérée par une association qui ne possède pas la personnalité civile, par la ou les personnes au nom desquelles la propriété est enregistrée ou la location conclue ; par les brasseurs ou marchands de boissons lorsqu'il s'agit de locaux dont ils sont propriétaires ou locataires et dans lesquels sont vendues des boissons de leur fabrication ou faisant l'objet de leur commerce.

Le taux de la taxe est fixé à 9.375,00 € par établissement.

**NOM ET/OU DENOMINATION** : .....

**Numéro BCE ou TVA** : .....

**Adresse de taxation** : .....

**Adresse courrier** (si différente) : .....

**Nom, prénom et fonction du déclarant** : .....

DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	.....
DATE D'OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT	.....
Eventuellement, DATE DE FERMETURE DE L'ETABLISSEMENT	.....

Certifié exact, le .....

LE DECLARANT  
(signature)

**Cette déclaration reste valable pour les exercices ultérieurs, jusqu'à révocation**

Le règlement-taxe est consultable à l'adresse suivante : <http://www.awans.be/commune/taxes-reglement>